Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)

DESCRIPTIF DE PROJET -FORMULAIRE 3.2

Intitulé du projet: « Promotion du rôle de la femme dans la consolidation de la paix »		**Entité bénéficiaire de l'ONU :** ONUFEMMES
Personne à contacter concernant le projet: Jérémie DELAGE Représentant d'ONUFEMMES Adresse : 3, Rue du marché Téléphone : +25771781818 E-mail : jeremie.delage@unwomen.org		**Partenaires d'exécution** **Gouvernement :** Ministère lead : Ministère de l'Intérieur Autres ministères/Institutions: i) Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre; ii) Ministère de la Sécurité Publique ii) la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) **Organisations de la société civile:** à identifier pendant la mise en œuvre du projet.
Numéro du projet: PBF/BDI/		**Site du projet:** Territoire national Sauf : Activité 2.2.1 : 5 provinces non couvertes par l'action des OSC en matière de campagnes d'éducation civique et politique des femmes : Activité 3.1.1 : 5 provinces prioritaires du PBF Activité 3.1.2 : 5 provinces prioritaires du PBF et Bujumbura mairie
Descriptif du projet: Le projet vise le renforcement du dialogue à tous les niveaux de la société burundaise et impliquant l'ensemble des acteurs, grâce à l'action des femmes facilitatrices et actrices de ce dialogue en vue de la résolution des conflits et la consolidation de la paix.		**Coût total du projet** : US$ 850 000 **Apport PBF** : US$ 700,000 **Apport ONUFEMMES** : US $ 150 000 **Date de démarrage proposée** : Décembre 2014 **Date d'achèvement** : Décembre 2016 **Durée totale en mois** : 25 mois

Note d'évaluation sur la parité entre les sexes (« Gender Marker[1] »): 3
Résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue: Le dialogue national est renforcé pour une meilleure cohésion sociale.
Effets du projet: Effet 1 : Les conflits communautaires (tensions politiques, problèmes de communication, violences électorales faites contre les femmes, etc.) sont réduits grâce à l'action d'un réseau d'acteurs à tous les niveaux partant de l'action de femmes médiatrices reconnues par leurs communautés. Effet 2 : Les femmes leaders dans les communautés et dans les institutions locales, provinciales et nationales sont actrices du dialogue national et influencent les politiques. Effet 3 : Le dialogue entre les responsables politiques et leurs électrices est renforcé afin que les politiques soient plus inclusives des besoins de femmes, que des mécanismes de redevabilité soient établis et pour la consolidation de la paix.
Domaine de résultat du PBF[2]résumant au mieux l'objectif du projet:Apporter un soutien au processus de dialogue politique (Priorité 1.4)

[1] PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du PBF, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.
Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.
Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.
Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.
Note 0 pour les projets qui n'attendent pas à contribuer à l'égalité entre les sexes.

[2] Les domaines de résultat du PBF sont les suivants:
1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :
(1.1) Réforme du secteur de la sécurité,
(1.2) État de droit;
(1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;
(1.4) Dialogue politique;
***2: Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2)*:**
(2.1) Réconciliation nationale;
(2.2) Démocratie;
(2.3) Gestion des ressources naturelles;
***3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3)*:**
(3.1) Génération d'emplois à court terme;
(3.2) Subsistance durable.
4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).
(4.1) Administration publique;
(4.2) Service public viable (y compris les infrastructures).

Pour les projets financés par le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (PRF)	
Représentant de l'Agence du Système des Nations Unies récipiendaire des fonds : Monsieur Jérémie [illegible] Représentant d'ONUFEMMES OIC ***Signature :*** ***Date et cachet :*** 9/12/2014	**Représentant du Gouvernement :** Monsieur Edouard NDUWIMANA Ministre de l'Intérieur ***Signature :*** ***Date et cachet :*** 10/12/2014

Table des matières

	Page
Page de garde	1
Page des signatures	3
Table des matières	3
I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé	5
a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet	5
b) Justification du projet	5
c) Cohérence par rapport aux projets PBF et par rapport aux autres projets	6
II. Objectif du soutien du PBF et mise en œuvre	7
a) Résultats du projet	7
b) Théorie de changement	8
c) Produits et activités	8
d) Cible	16
e) Enchaînement	17
f) Budget	18
g) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution	19
III. Gestion et coordination	20
a) Gestion du projet	20
b) Gestion des risques	20
c) Suivi et évaluation	21
d) Dispositions administratives	21
Annexe A: Résumé du projet	1-2
Annexe B: Cadre de résultats	1-6

COMPOSANTES DU PROJET

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet:

Le projet proposé contribue à l'atteinte du résultat1 du PPP : « le dialogue national est renforcé pour une meilleure cohésion sociale » et au résultat intermédiaire 1.1 : « les partenariats et les mécanismes sont mis en place pour consolider un dialogue national inclusif et durable ».

b) Justification du projet:

La consolidation de la paix passe notamment par un dialogue renforcé à tous les niveaux de la société burundaise. La prévention et la résolution des conflits nécessitent également un dialogue inclusif, grâce à une implication de toutes les composantes de la communauté. Le présent projet vise à contribuer au renforcement du dialogue impliquant l'ensemble des acteurs nationaux à tous les niveaux, à travers l'action des femmes facilitatrices et actrices de ce dialogue en vue de la prévention, la résolution des conflits et de la consolidation de la paix.

Les femmes ont, en effet, un rôle essentiel à jouer dans le renforcement du dialogue national. Représentant la majorité de la population, leur marginalisation ne pourrait qu'aller à l'encontre d'un dialogue inclusif indispensable pour permettre de prévenir et résoudre de nombreux conflits au niveau local et national. A la suite des élections de 2010, le quota des femmes présentes dans les institutions a connu une certaine amélioration : elles représentent 32% à l'Assemblée Nationale, 46% au Sénat, 32% des membres des conseils communaux et 17% des membres des conseils collinaires. Lutter contre la marginalisation des femmes ne va pas seulement permettre qu'elles fassent librement entendre leur voix, mais aussi que leurs besoins spécifiques soient pris en compte.
Premières victimes des conflits, elles sont aussi premières activistes de la paix. Les bonnes pratiques et leçons apprises, à travers le monde, en matière de maintien de la paix démontrent qu'en situation de tensions politiques et sociales, les femmes, en tant que groupe, peuvent agir de façon neutre, pour faire avancer l'intérêt général et la paix. Elles disposent par ailleurs d'un fort pouvoir de mobilisation, d'organisation, de médiation et de rapprochement. Elles peuvent ainsi constituer des intermédiaires privilégiées dans le dialogue national et promouvoir des valeurs et un comportement pacifistes.
Les Résolutions 1325 et 2122 du Conseil de Sécurité insistent sur ce rôle indispensable des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité, notamment à travers leur pleine et équitable participation à toutes les phases du processus électoral et à la vie politique.
Au Burundi, les femmes ont eu un rôle primordial dans la promotion de la paix durant le conflit puis en participant aux accords d'Arusha et en œuvrant pour la réconciliation des communautés divisées au niveau local.
De plus, il existe sur l'ensemble du territoire burundais un noyau important de femmes engagées qui ont fait preuve de leur capacité à prévenir et résoudre les conflits. Ces femmes ont par exemple eu un rôle actif dans l'observation des élections en 2005 et 2010. Ce noyau de femmes comprend entre autres des élues, des leaders communautaires, des membres d'organisations de la société civile, des militantes dans les partis politiques, des femmes occupant ou ayant occupé des postes de responsabilités au sein des instances étatiques et dans le secteur privé, des femmes membres du Forum National des Femmes, des femmes membres des corps de sécurité, etc.

Cependant, plusieurs obstacles se dressent encore aujourd'hui hypothéquant l'existence d'un dialogue national serein et empêchant aux femmes d'en être pleinement les initiatrices et actrices.

Le rôle que les femmes pourraient jouer dans la promotion d'un dialogue serein et constructif est limité à deux niveaux. D'une part, *l'environnement politico-légal* n'est pas favorable à la participation des femmes puisqu'inégalitaire. Nombreux sont les exemples de cette inégalité : i) le quota de participation des femmes dans les institutions inscrit dans la Constitution est fixé à 30% minimum, n'est qu'un pas en direction de la parité et il ne s'applique pas au niveau collinaire, ii) une faible prise en compte des femmes par les partis politiques avec notamment un mauvais positionnement sur les listes électorales, iii) une faible représentation des femmes dans le personnel électoral, etc. De plus, iv) les femmes restent largement sous-représentées dans les postes non-électifs et dans les postes de prise de décision. Ainsi, la représentation des femmes dans les organes dirigeants des partis politiques est en moyenne de 16% tandis que la représentation des femmes occupant des postes de décisions dans les secteurs de la sécurité, de la gouvernance et du développement économique et social est de 17% en moyenne

D'autre part, une fois élues ou nommées, les femmes ne disposent pas toujours des *connaissances et compétences* suffisantes à l'exercice de leurs fonctions et pour participer et/ou d'influencer l'élaboration des politiques et stratégies au niveau local et national ainsi qu'à la prise de décisions. De même, au niveau communautaire, les femmes ne disposent pas des outils nécessaires pour pouvoir pleinement participer à la gestion des affaires de la communauté et à la résolution des conflits. En outre, les femmes élues au niveau national ne sont que trop peu en contact avec les femmes dans les communautés, ce qui altère la capacité des femmes dans leur ensemble à améliorer leur statut dans la société et participer, de manière bien visible, à relever les défis majeurs que connait le pays.

Dans ce contexte, il devient donc essentiel de lutter contre ces barrières afin de promouvoir le rôle des femmes comme initiatrices et actrices du renforcement du dialogue à tous les niveaux et leur en donner les moyens. Ce projet y contribuera et permettra ainsi de promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix.

c) Cohérence par rapport aux autres projets:

Ce produit est en cohérence avec le plan d'action prioritaire du PBF-III qui identifie les femmes comme des agents de paix et de développement. L'action des femmes renforce et complète celle qui sera menée par les partis politiques, les jeunes et les médias avec l'appui du PNUD et de l'UNESCO dans le deuxième projet de dialogue national.

Le produit est également en cohérence avec le Projet d'Appui au Cycle Electoral 2015 (PACE 2015) développé par le PNUD. La vision stratégique d'ONUFEMMES consiste en effet à agir de façon coordonnée avec l'ensemble du système des Nations Unies afin d'obtenir une approche basée sur l'équité, la plus efficace et complète possible.

Ce projet est en cohérence avec les actions menées par les organisations féminines de la société civile en matière de promotion de la participation des femmes dont la coordination du travail est effectuée par ONUFEMMES et le Ministère en charge du Genre notamment à travers le groupe sectoriel genre et les sous-groupes thématiques.

Tableau 1

Aperçu des activités relevant de la consolidation de la paix et des écarts à palier

Résultat ou thématique visé	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
Renforcement du leadership des femmes	*CORDAID*	*Renforcer le leadership des femmes au niveau communal*	*1 an*	*135,794*	*Compléter ce projet avec le renforcement des capacités des femmes en médiation*
Justice transitionnelle	*USAID*	*Projet de protection des témoins et justice transitionnelle*	*2 ans*	*198,000*	*Renforcer le rôle des femmes au niveau communautaire*
Élections	*PNUD*	*Appui au cycle électoral*	*2 ans*	*39,255,488*	*Promouvoir une approche genre renforcée dans le processus électoral*

II. Objectif du soutien du PBF et la mise en œuvre

a) Effet, théorie de changement, produits, activités, cibles et enchaînement:

1. Effet:

Effet 1 : Les conflits communautaires (tensions politiques, problèmes de communication, violences électorales faites contre les femmes, etc.) sont fortement réduits grâce à l'action d'un réseau d'acteurs à tous les niveaux partant de l'action de femmes médiatrices reconnues dans leurs communautés.

Effet 2 : Les citoyennes et les femmes dans les institutions locales, provinciales et nationales sont actrices du dialogue national et influencent les politiques.

Effet 3 : Le dialogue entre les responsables politiques et leurs concitoyennes est renforcé afin que les politiques soient plus inclusives des besoins de femmes, que des mécanismes de redevabilité soient établis et pour la consolidation de la paix.

2. Théorie du changement

Si les capacités des femmes, l'environnement institutionnel et leur place dans le dialogue national sont renforcés, alors elles seront en mesure d'élever leur statut dans la société, de faire entendre leur voix et de prendre des décisions en faveur de la prévention et de la résolution des conflits à long terme.

3. Produits et activités

Produit 1.1: Un réseau de femmes médiatrices est mis en place au niveau communautaire pour renforcer le dialogue national et consolider la paix

Au niveau communautaire, les tensions restent nombreuses depuis la fin de la guerre civile (conflits familiaux, interfamiliaux, violences basées sur le genre, conflits fonciers, etc.). Dans le contexte pré-électoral, ces tensions peuvent être amplifiées et dégénérer en conflits violents et généralisés. Certaines femmes sont déjà très actives au sein de leurs communautés dans la prévention et la résolution de ces conflits communautaires. Cependant, elles ne sont pas coordonnées et ne disposent pas de moyen nécessaire pour la réalisation de leurs activités de médiation et de promotion du dialogue au sein de leur communauté. De plus, bien que de nombreuses organisations féminines s'attèlent au renforcement du rôle des femmes dans la paix et la sécurité, leur action n'est également pas suffisamment coordonnée. Ainsi, pour que les femmes puissent jouer pleinement leur rôle clé dans la prévention et la résolution des conflits au sein de leur communauté, elles doivent être largement mobilisées, leurs capacités doivent être renforcées et leurs actions coordonnées.

Ce produit consistera à coordonner les actions des OSC et à promouvoir le rôle des femmes dans la paix et la sécurité au niveau de leur communauté, en mettant en place un réseau de 516 femmes médiatrices à raison de 4 par commune sur l'ensemble du territoire national. Afin d'appuyer les médiatrices dans leur travail de prévention et résolution des conflits, des structures d'appui seront mises en place au niveau provincial et national. Elles seront composées de 17 points focaux provinciaux et d'une structure de coordination, de plaidoyer et de prise de décisions au niveau national.

5 OSC partenaires d'exécution seront identifiées, en fonction de leur avantage comparatif, et se verront confiées la responsabilité de la mise en œuvre des activités du projet dans un certain nombre de provinces dépendant de leur avantage stratégique géographique.

Les activités suivantes vont être mises en œuvre pour réaliser ce produit :

Activité 1.1.1 : Former à la prévention et résolution des conflits et mettre en place dans l'ensemble du pays un réseau d'acteurs à tous les niveaux pour prévenir et résoudre les conflits.

Au niveau local, 516 médiatrices dont le travail constituera la base de l'activité seront mobilisées sur l'ensemble du territoire burundais. Les femmes médiatrices seront identifiées par des OSC partenaires présentes sur le terrain. La question de la crédibilité et de la légitimité de ces femmes est essentielle puisqu'elle conditionne leur acceptation dans la communauté et le succès de leur travail. Des critères très stricts montrant notamment qu'elles sont déjà considérées comme étant des figures incontournables dans la prévention et la résolution des conflits au sein de leur communauté guideront leur identification. Elles devront par exemple être des femmes résidant dans la communauté depuis de nombreuses années, faire preuve de leur forte implication dans la

vie de la communauté qui se concrétise par l'entretien des liens profonds et réguliers avec elle, avoir une expérience suffisante dans la médiation et faire preuve d'une bonne moralité et intégrité, etc. Les médiatrices devront être proactives dans la recherche de l'information. De plus, les membres de la communauté, qui les connaissent très bien, pourront solliciter leur intervention en cas de conflit. Afin de renforcer leurs capacités, ces femmes seront formées sur des sujets tels que les techniques de médiation et de communication, de mobilisation communautaire, de création de partenariats, de collecte de données et de rapportage, etc. Une allocation mensuelle leur sera distribuée afin de couvrir leurs frais de transport et de communication. De plus, ces médiatrices seront mises en réseau afin de mener un travail systématique et coordonné de prévention et de résolution des conflits au sein de leurs communautés respectives. Cette mise en réseau leur donnera confiance et leur permettra d'effectuer un travail d'envergure et de qualité qu'elles n'auraient pas pu effectuer en étant isolées.

L'action des médiatrices visera trois objectifs :

- **Contribuer à la prévention des conflits politiques et à la création d'un environnement serein notamment pour la période électorale.** Il s'agit par exemple de prévenir des rumeurs créatrices de peur et de comportements agressifs en identifiant puis diffusant la bonne information ou encore de faire un plaidoyer régulier auprès de l'administration locale afin qu'elle résolve les conflits qui surgissent dans la communauté de la façon la plus neutre et la plus efficace possible.
- **Faire la médiation pour résoudre des conflits familiaux, interfamiliaux et communautaires qui pourraient dégénérer en de violents conflits généralisés.** Il s'agit par exemple de faire la médiation dans des conflits qui surviennent entre membres d'un comité ou d'une association locale sur des questions de répartition des postes de responsabilité ou de gestion des fonds ou encore de faire la médiation au sein d'une famille dont les parents s'opposent au choix de leur jeune adolescent d'adhérer à un mouvement de jeunes affiliés à un parti politique et tenter de convaincre le jeune d'adopter un comportement pacifique et responsable.
- **Observer, rapporter et contribuer à la prévention des violences électorales faites contre les femmes, en complément des autres mécanismes d'alerte précoce.** Il s'agit par exemple de faire le plaidoyer auprès des autorités locales si une femme se voit refuser le droit d'avoir une carte d'identité ou d'électeur à cause de son appartenance politique, de faire la médiation au sein d'un couple dont le mari tente de forcer la femme à voter pour tel parti ou encore d'empêcher que le vote des femmes vulnérables ou analphabètes soit détourné les jours de scrutin par les personnes chargées de voter en leur nom.

Pour atteindre ces objectifs, les médiatrices utiliseront plusieurs stratégies telles que :

- Identifier les causes des conflits communautaires, écouter les parties au conflit, initier un dialogue entre ces parties, faire la médiation conjointe ou séparée de ces parties, mobiliser une personne ou une entité tierce pour contribuer à la résolution du conflit, parler publiquement de certaines pratiques, lancer des débats publics sur les véritables enjeux et menaces à la paix, etc.
- Identifier, établir des partenariats et des mécanismes de coordination avec les autres acteurs impliqués dans la prévention et la résolution des conflits au niveau local tels que les OSC locales, les leaders traditionnels et religieux, les Centres de Développement Familiaux et Communautaire (point focaux décentralisés du Ministère en charge du genre) etc., afin de parvenir à une synergie de travail.
- Identifier, établir des relations de collaboration et faire un plaidoyer régulier auprès des acteurs locaux clés qui ont le pouvoir de résoudre les conflits, tels que l'administration locale, les forces de l'ordre, les CEPI, les CECI, les comités mixtes de sécurité, etc.
- Se coordonner avec les autres médiatrices de la commune et effectuer un partage des expériences de succès avec les autres médiatrices au niveau national.

Au niveau provincial, les points focaux provinciaux seront désignés par l'OSC responsable d'une province donnée. Les points focaux provinciaux, référents principaux des médiatrices, serviront de relai entre les médiatrices au niveau local et le niveau national. Ils seront chargés d'appuyer les médiatrices en tout temps dans leur travail notamment en les aidant à trouver des solutions aux conflits rencontrés et de suivre leur travail. Ils se chargeront de faire parvenir au coordinateur national de projet, sous forme de rapports consolidés, les informations collectées par les médiatrices dans les communautés.

Les points focaux provinciaux pourront également appuyer les médiatrices dans l'accomplissement de leur mission grâce, notamment, aux partenariats de collaboration qu'ils auront établis au niveau provincial avec les représentants des institutions publiques (gouverneur de province, responsables de l'ordre, administration, etc.), des partis politiques, des CEPI, etc.

Ces partenariats leur permettront :

- D'obtenir des informations sur les problèmes/conflits/risques/menaces/ identifiés au niveau des communautés et celles en rapport avec les tendances et opportunités pour le projet;
- De construire avec ces autres acteurs une relation de collaboration basée sur la confiance réciproque, afin d'appuyer les médiatrices dans la prévention et la résolution, par la médiation, des conflits;
- De sensibiliser ces acteurs à la paix et aux questions liées au genre.

Au niveau national, le coordinateur national du projet et son assistant seront recrutés par ONU Femmes afin de travailler à temps plein sur le projet. Le coordinateur et son assistant analyseront et consolideront les informations transmises par les points focaux provinciaux afin de dégager les tendances générales et les risques principaux. Si les médiatrices rencontrent des difficultés dans la résolution des conflits au niveau local, ils seront chargés d'identifier des stratégies d'action pour les appuyer en collaboration avec le comité de coordination. En cas de situation d'urgence, une communication par téléphone des médiatrices au point focal provincial puis du point focal provincial au coordinateur de projet sera effectuée afin d'intervenir le plus rapidement possible grâce aux partenariats établis dans la résolution des conflits.

Le comité de coordination sera entre autre composé de structures gouvernementales, d'organisations internationales et d'organisations de la société civile. Le comité se réunira de façon régulière chaque mois et en réunion extraordinaire si besoin est afin d'assister le coordinateur national dans la résolution rapide et efficace des conflits.

Les tâches du Comité seront, entre autres, d'étudier les rapports produits par le coordinateur national du projet afin d'orienter le travail des médiatrices et de prendre les décisions stratégiques.

L'Unité de coordination du projet aura également pour rôle de :

- Établir des partenariats avec les acteurs clés tels que le Gouvernement, les responsables des forces de l'ordre au niveau national et provincial, la CENI, etc.
- Constituer un groupe de pression et de plaidoyer auprès des acteurs clés tels que la CENI, les cadres des partis politiques, les cadres des forces de sécurité, le Parlement, etc. pour l'apaisement des relations et la participation politique des femmes.
- Représenter le réseau au sein des médias au travers des conférences de presse, des briefings, des entretiens, etc. et contribuer à la diffusion de messages de paix et de sensibilisation à l'importance de la participation des femmes.
- Donner des conseils stratégiques pour l'orientation du travail des médiatrices sur le terrain ainsi que pour l'orientation globale du projet afin de s'assurer que toutes activités répondent aux défis du contexte Burundais avant, pendant et après les élections.

De plus, un comité technique de suivi du projet composé des représentants des OSC, des représentants du gouvernement, des ONG Internationales, des agences UN et des partenaires multilatéraux et bilatéraux sera mis en place et évaluera régulièrement le bon déroulement du projet.

Activité 1.1.2 : Mettre en place une stratégie de communication pour le réseau de femmes médiatrices

Il est primordial que le réseau de médiatrices soit connu afin que leur travail soit compris par tous et qu'elles bénéficient du soutien du plus grand nombre d'acteurs nationaux. Au début du projet, des réunions de présentation des médiatrices seront organisées dans toutes les provinces auprès de l'administration locale, des responsables des forces de l'ordre, des CEPI et CECI afin de faire connaitre leur travail et assurer leur légitimité. Une première réunion de présentation aux médias sera également organisée. Tout au long du projet, des tables rondes régulières à Bujumbura réuniront les acteurs clés au niveau national (cadres des partis politiques, Gouvernement, forces de sécurité, CENI, etc.) ainsi que les média afin de leur présenter l'avancement et les résultats du travail des médiatrices

Au quotidien, les informations recueillies seront diffusées à la presse lorsque cela est pertinent afin de médiatiser les évènements survenant et les réalisations faites par les femmes. Un partenariat avec l'UNESCO sera établit pour la diffusion de ces messages.

Afin de créer une réelle visibilité, une identité du réseau sera créée avec des éléments tels qu'un nom, un logo, un slogan, etc. Cette identité sera un moyen tangible de rassemblement. Elle permettra aux médiatrices d'être reconnue sur le terrain comme légitimes et de sentir l'appartenance à un même groupe leur donnant le courage et la confiance d'accomplir leur tâche.

Produit 2.1 : L'espace politique est élargi pour une participation accrue des femmes à travers la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer auprès du Parlement, du Gouvernement, de l'administration locale et des partis politiques.

En complément à cette action de promotion du dialogue au niveau local, il est essentiel de consolider la participation politique des femmes à tous les niveaux afin qu'elles puissent davantage remplir leur rôle d'initiatrices et d'actrices du dialogue national. Les principales barrières limitant leur participation à la vie politique doivent être éliminées. L'environnement politico-institutionnel n'est pas favorable à leur participation, tant sur le plan quantitatif que qualitatif (accès aux postes de responsabilité). Les femmes doivent pouvoir participer pleinement à la gestion des affaires publiques et s'exprimer librement dans la sphère politique afin que le dialogue soit réellement inclusif.

Les activités suivantes vont être mises en œuvre pour réaliser ce produit :

Activité 2.1.1 : Appuyer des organisations de la société civile à développer et mettre en place une stratégie de plaidoyer en faveur de la promotion et la protection des droits des femmes.

L'activité consistera à mobiliser les organisations de la société civile pour effectuer un plaidoyer intensif auprès des institutions et acteurs clés capables d'influencer la création d'un environnement légal et règlementaire favorable à la participation politique des femmes, à la promotion et à la protection de leurs droits. Ces institutions et acteurs clés sont par exemple le Parlement, le Gouvernement, l'administration publique. Cette campagne de plaidoyer visera une amélioration effective et durable des droits des femmes et de leur participation à la vie politique et au dialogue national à tous les niveaux, qu'elles soient simples citoyennes, femmes élues, femmes travaillant dans l'administration publique, provinciale et communale ainsi que les femmes membres des organisations du secteur associatif.

Cette activité de plaidoyer visera l'atteinte des objectifs suivants :

- L'amélioration de l'accès des femmes à la sphère politique aux niveaux national et local ;
- L'amélioration de la participation des femmes aux postes de prises de décision et aux postes non-électifs à tous les niveaux
- L'amélioration des droits de la femme à travers la révision et l'adoption de lois, conventions et protocoles protégeant les droits des femmes.

Une organisation de la société civile ayant une expérience en élaboration de stratégie de plaidoyer sera recrutée pour élaborer la stratégie qui servira d'outil de référence durant les deux ans que va durer le projet. Des outils tels que des rencontres ciblées ou des ateliers regroupant plusieurs acteurs, la production de documents de plaidoyer, des diner-débats, des campagnes médiatiques, etc. pourront être utilisés.

Afin d'être la plus efficace possible, cette stratégie impliquera l'action et la coordination d'un grand nombre d'organisations de la société civile. Vingt-cinq (25) membres d'OSC seront sélectionnés en fonction de leur influence et expérience dans le domaine puis formés aux techniques de plaidoyer en général et informés du contenu de la stratégie qui sera élaborée afin de leur donner les capacités de mettre en œuvre les activités prévues et atteindre les objectifs fixés.

Activité 2.1.2. : Appuyer les OCS à mener un plaidoyer en rapport avec le suivi des engagements de partis politiques pour la représentation égale et transparente des femmes

Un accent particulier sera mis sur les partis politiques. En effet, la participation des femmes est particulièrement limitée en leur sein par des barrières tels que le mauvais positionnement sur les listes électorales, leur faible participation aux instances de décisions, l'absence de la prise en compte des préoccupations liées au genre dans l'élaboration de leur programmes politiques, etc. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Intérieur, appuyé par ses partenaires en particulier ONUFEMMES a organisé des activités de renforcement des capacités des partis politiques en matière d'intégration du genre en juin 2014. Ces activités ont conduit à l'élaboration d'une feuille de route pour l'amélioration de la participation de la femme dans le processus électoral en cours ainsi que dans la prise de décision au niveau des partis politiques.

Une organisation de la société civile ayant une expérience dans les relations avec les partis politiques sera chargée de suivre et plaider pour la mise en place de ces engagements. Des actions telles que des rencontres, spots radio, diner- débats, etc. seront considérés comme des outils essentiels. L'objectif ultime de toutes les actions initiées sera la mise en place de tous les engagements pris par les partis politiques dans le cadre de l'atelier de juin 2014, afin que les femmes participent à égalité avec les hommes et influencent l'élaboration des politiques et projets de société, notamment en faveur de la consolidation de la paix.

Produit 2.2 : Les femmes dans les communautés et les femmes leaders à tous les niveaux disposent des capacités pour faire entendre leur voix et contribuer effectivement à un dialogue démocratique, serein et inclusif.

Placées dans une situation d'infériorité, les femmes n'ont pas accès aux mêmes chances que les hommes pour développer les capacités et connaissances nécessaires pour être pleinement actives dans la vie politique de leur pays. L'aspect qualitatif de leur participation est limité. Ainsi, si l'environnement institutionnel est amélioré en faveur d'une plus grande participation des femmes, elles doivent cependant être à même de comprendre et connaitre leurs droits et devoirs, d'exprimer leurs opinions, de prendre des décisions, d'influencer les politiques, d'être des interlocuteurs et acteurs politiques à égal avec les hommes. En renforçant ces capacités, elles pourront davantage convaincre de l'importance et de la qualité de leur participation et, au-delà, apporter un changement durable et bénéfique sur le dialogue national et la gestion de la vie politique au Burundi.

Les activités suivantes vont être mises en œuvre pour réaliser ce produit :

Activité 2.2.1 : Appuyer l'élaboration et la mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'éducation des femmes à leurs droits en général et à ceux d'élire et de se faire élire en particulier.

Les femmes burundaises méconnaissent souvent leurs droits et devoirs politiques ce qui limite leur participation politique. De même, les hommes méconnaissent ces droits ou les nient empêchant les femmes de participer à égalité dans la vie politique et notamment dans le cadre des élections. Les maris ont ainsi par exemple tendance à imposer un choix politique à leur femme et les femmes à ignorer l'importance que peuvent avoir leurs convictions politiques. Or, dans le cadre du cycle électoral prochain, leur vote et leur acte de candidature sont des éléments essentiels pour son bon déroulement et l'obtention de résultats légitimes et démocratiques. Les femmes doivent comprendre leurs droits et devoirs politiques et l'importance que revêt leur participation politique dans le cadre des élections. Ainsi, en complément de l'action de sensibilisation que mèneront les médiatrices sur le terrain, une campagne d'éducation des femmes à leurs droits et une sensibilisation à élire et se faire élire sera organisée. Les hommes seront également associés à cette campagne afin qu'ils soient sensibilisés sur l'importance et les aspects bénéfiques de la participation politique des femmes et acteurs dans la défense des droits des femmes en matière de participation politique.

La campagne mettra l'accent sur l'importance de la participation politique des femmes notamment dans le cadre des élections, leurs rôles et responsabilités en tant que citoyennes, l'importance et les conséquences de leur vote, les stratégies pour améliorer la participation des femmes en tant que candidates et électrices face aux barrières existantes, etc. La campagne sensibilisera également sur les types de violences électorales faites aux femmes en insistant par exemple sur la liberté de leur choix politique, la liberté de se présenter comme candidate, la liberté de participer à des réunions politiques, etc.

Cette campagnes pourra par exemple comprendre des town hall meetings qui permettent un contact direct et large avec la population et d'avoir leur ressentiment par rapport au travail effectué; des représentations d'un théâtre participatif itinérant qui permettent d'interagir avec la population et de leur faire comprendre les messages clés en les mettant en situation; une campagne médiatique avec des spots radios afin de toucher la plus large partie de la population.

Cette campagne sera menée par une organisation de la société civile choisie pour son expérience et expertise en la matière. Cette campagne ciblera les femmes, hommes et jeunes dans 5 provinces du pays. En effet, la campagne sera organisée en coordination et complément d'autres OSC menant des campagnes similaires. Les 5 provinces seront identifiées en fonction des régions non couvertes par les actions dans ce domaine déjà prévues par les OSC afin que l'ensemble du territoire soit couvert. Le contenu de la campagne sera également harmonisé par rapport aux campagnes d'éducation civique avec ces autres campagnes. Ainsi, bien que limitée à 5 provinces, cette activité aura donc un impact grâce à la coordination du travail avec la société civile, notamment au travers du groupe thématique participation équitable des femmes et résolution pacifique des conflits.

Activité 2.2.2: Renforcer les capacités des femmes élues

Parallèlement à l'amélioration quantitative de la participation politique des femmes, il est essentiel de renforcer leur participation sur le plan qualitatif. En effet, une fois élues, que ce soit au niveau local ou national, les femmes ne disposent pas des capacités et soutiens suffisants pour réaliser leurs responsabilités de façon efficace. Leurs capacités doivent donc être renforcées à tous les niveaux afin qu'elles puissent remplir leurs devoirs politiques et influencer la prise de décision et l'élaboration des politiques notamment en faveur de la consolidation de la paix.

L'activité consistera ainsi à former des femmes élues sur des sujets tels que le leadership transformatif, la prise de décision, la négociation, le plaidoyer, les questions de genre, l'élaboration de programme et politique, la création de consensus, l'établissement de liens avec leurs électeurs et la redevabilité, etc. Ces femmes seront amenées à mettre en pratique les enseignements acquis dans le cadre des plateformes de dialogue de l'activité 3.1.1.

Ainsi, cinq cent (500) femmes élues en 2015 seront choisies pour être formées. Elles seront choisies parmi les femmes élues au niveau national, communal et au niveau collinaire sur l'ensemble du territoire.

Grâce à ces capacités acquises, elles pourront davantage accomplir leurs fonctions avec qualité. D'une part, cela contribuera à convaincre les hommes de reconnaitre les femmes en tant que pairs politiques à leur égal. D'autre part, ces femmes deviendront un modèle et un moteur pour encourager d'autres femmes à s'investir dans la vie politique de leur pays à tous les niveaux. Ce renforcement de capacités est également essentiel dans le développement chez les élues du sens du devoir de redevabilité envers leurs électeurs et électrices. Car, normalement, une fois élues, les femmes devraient être en mesure d'entretenir un dialogue régulier avec leurs électeurs et de s'investir dans la recherche des réponses satisfaisantes à leurs préoccupations afin de faire progresser le pays et consolider la paix.

Produit 3.1 : Des espaces de dialogue animés par les femmes permettent une redevabilité accrue des élus et le rapprochement entre partis politiques.

Afin de créer une continuité d'action, le dialogue national sera renforcé entre les élus et leurs électrices mais également entre les femmes des partis politiques. L'ensemble de ces acteurs doivent pouvoir dialoguer de façon régulière afin d'échanger sur les préoccupations communes et d'identifier des stratégies d'action sur lesquelles les élus seront redevables de leurs actions devant leurs concitoyennes. Ces espaces de dialogue permettront ainsi aux femmes d'être actrices à part entière d'un dialogue porteur de changement pour la progression de leur situation et de leur pays et aux élus de faciliter ce dialogue et le changement attendu. Ils viendront par ailleurs compléter le dialogue initié par les médiatrices au niveau local.

Les activités suivantes vont être mises en place pour réaliser ce produit :

Activité 3.1.1 : Appuyer la mise en place d'une plateforme de dialogue entre les femmes et hommes élus, les organisations féminines et leurs concitoyennes

Il existe un décalage important entre les élus et leurs concitoyennes. Une fois élus, les hommes et femmes politiques peuvent avoir tendance à ne pas entretenir le lien qui les unit avec leurs électrices basé sur les engagements pris lors des campagnes politiques et la promesse de prendre en compte leurs préoccupations au cours de la réalisation du mandat. Un dialogue régulier doit exister afin de permettre aux élus de rendre compte de leur travail quant à la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris et d'échanger sur l'évolution des préoccupations qui concernent les femmes.

Ainsi, cette activité consistera à réunir des élus et des femmes burundaises au sein d'une plateforme de dialogue. Trois (3) rencontres seront organisées après les élections dans chacune des 5 provinces d'action prioritaire du PBF pour 45 personnes dont des hommes et femmes élus (le Parlement, du conseil communal) et des femmes leaders identifiées parmi les communes de la province. Il est donc prévu d'organiser quinze rencontres au total. Parmi les femmes élues participants à ces cadres de dialogue, se trouveront les femmes élues formées dans l'activité précédente 2.2.1 afin de renforcer le résultat des activités menées.

Lors de la première rencontre, les femmes pourront exprimer leurs préoccupations et besoins sur des thèmes liés aux problèmes clés du pays et elles auront l'occasion d'en débattre avec les élus.

Ensemble, des stratégies d'action seront identifiées et les élus s'engageront à les mettre en œuvre. Lors de la deuxième rencontre quelques mois après le premier échange, les mêmes personnes seront réunies afin d'évaluer les progrès réalisés par les élus, d'échanger sur les difficultés rencontrées et d'identifier les solutions à prendre. Lors de la troisième rencontre, les nouveaux progrès réalisés seront évalués et des conclusions seront tirées. Entre les différentes rencontres, l'organisation de la société civile qui aura été recrutée pour organiser ces cadres de dialogue, sera chargée d'effectuer le suivi de la mise en œuvre de ces engagements.

Ce dialogue aura pour objectif de rapprocher les élus de leurs concitoyennes et de créer une continuité d'action pour parvenir à la réalisation d'engagement pris en faveur de la résolution des problèmes clés du pays et des préoccupations des femmes. Travailler à la résolution de ces problèmes tels que de faibles politiques publiques, la prévalence de l'intérêt personnel sur l'intérêt général, les tensions entre appartenances politiques, les questions foncières, etc. constitue en effet un effort indispensable dans la consolidation de la paix.

Il est attendu des élus qu'ils continuent à mener ce dialogue avec leurs électrices au niveau de leur circonscription afin de continuer à être proche des préoccupations des femmes et redevables vis-à-vis d'elles par rapport à la mise en œuvre de leur programme d'action. L'intérêt des élus à continuer ce dialogue serait de convaincre ses électrices de la qualité de leur travail et, éventuellement, de la nécessité de leur réélection.

Activité 3.1.2 : Organiser des rencontres entre les femmes membres de différents partis politiques à différents niveaux pour favoriser le rapprochement entre partis politiques.

Les femmes influentes des partis politiques peuvent avoir une influence sur les hommes au sein de leur parti politique respectif. Ces femmes doivent initier un dialogue entre elles et s'unir au-delà de leurs différences politiques pour promouvoir la paix au sein de leurs partis. Grâce à ces cadres de dialogue, ces femmes membres des partis politiques auront ainsi l'occasion de se rencontrer afin d'échanger sur les défis liés aux relations entre partis politiques et les stratégies à adopter pour maintenir la paix entre leurs partis politiques respectifs. Elles pourront également travailler au rapprochement et à l'apaisement des relations entre groupes de jeunes affiliés aux partis politiques. Des recommandations seront prises à la suite de ces rencontres et leur suivi sera effectué par l'organisation de la société civile qui aura été recrutée pour organiser ces échanges.
Ces recommandations et stratégie d'action viseront le dépassement des appartenances politiques afin d'élargir l'espace de dialogue et de maintenir la paix entre les différents partis politiques. Ce dialogue permettra de mettre en avant les femmes comme actrices du rapprochement et d'un dialogue constructif et apaisé entre partis politiques notamment dans le contexte pré-électoral. L'objectif est qu'elles soient des vecteurs de paix et des éléments rassembleurs au sein de leurs partis respectifs.

Dix-huit réunions (18) réunissant 45 femmes des partis politiques sont prévues dans six provinces soit trois réunions par provinces durant deux ans. Elles se réuniront dans les 5 provinces prioritaires identifiées par le PBF et dans Bujumbura mairie afin d'inclure les cadres des partis politiques. Deux réunions auront lieu avant les élections et une réunion après les élections.

Ces deux cadres de dialogue complèteront les cadres de dialogue du projet du PNUD qui visent le dialogue entre les partis politiques et les jeunes. Le cadre de dialogue prévu à l'activité 3.1.1 visera le lien entre ces partis et leurs concitoyens et le cadre de dialogue prévu à l'activité 3.1.2. mettra l'accent sur le rôle que les femmes des partis politiques peuvent jouer dans l'apaisement des relations entre leurs partis.

4. Cibles

Toutes les activités visent l'ensemble du territoire burundais excepté l'activité 2.2.1 qui vise 5 provinces non-couvertes par l'action des OSC, l'activité 3.1.1 qui vise les 5 provinces prioritaires du PBF et l'activité 3.1.2 qui vise les 5 provinces prioritaires du PBF et Bujumbura mairie.

Les cibles directes seront :

Activité	Bénéficiaires directs
Activité 1.1.1 : Former à la prévention et résolution des conflits et mettre en place dans l'ensemble du pays un réseau d'acteurs à tous les niveaux pour prévenir et résoudre les conflits	645 médiatrices (4 médiatrices par communes et une médiatrice de réserve seront formées) 17 points focaux provinciaux
Activité 1.1.2 : Mettre en place une stratégie de communication nationale pour le réseau des femmes médiatrices	387 personnes dont 1 administrateur local, 1 membre de la police et 1 membre de la CECI pour chacune des 129 communes du pays 50 personnes à Bujumbura pour la 1ère réunion de présentation puis pour les tables rondes régulières (membres du Gouvernement, des partis politiques, des cadres des forces de sécurité) 30 personnes des médias à Bujumbura
Activité 2.1.1 : Appuyer des organisations de la société civile à développer et mettre en place une stratégie de plaidoyer en faveur de la promotion et la protection des droits des femmes.	Membres du Parlement Membres de l'administration publique Membres du Gouvernement 25 membres d'OSC
Activité 2.1.2 : Appuyer les OCS à mener un plaidoyer en rapport avec le suivi des engagements de partis politiques pour la représentation égale et transparente des femmes.	Membres des partis politiques
Activité 2.2.1 : Appuyer l'élaboration et la mise en place d'une campagne d'éducation des femmes à leurs droits et de sensibilisation à élire et se faire élire	Femmes, hommes et jeunes dans 5 provinces et les 90% de la population écoutant la radio qui concerne la campagne médiatique
Activité 2.2.2 : Renforcer les capacités des femmes élues	500 femmes élues lors des élections de 2015 au niveau national, communal et collinaire
Activité 3.1.1 : Appuyer la mise en place d'une plateforme de dialogue entre les femmes et hommes élus, les organisations féminines et leurs concitoyennes	45 femmes et hommes élus et femmes leaders dans les 5 provinces identifiées comme prioritaires par le PPP = 225 hommes et femmes élus, femmes leaders
Activité 3.1.2 : Organiser des rencontres entre les femmes politiques de différents partis à différents niveaux pour favoriser le rapprochement entre partis politiques	45 femmes membres des partis politiques dans 6 provinces différentes = 270 femmes

5. Enchainement des activités

La mise en œuvre du réseau de femmes médiatrices et des acteurs provinciaux et nationaux, ainsi que les cadres de dialogue entre femmes des partis politiques va permettre de contribuer à la création d'un climat détendu et apaisé avant, pendant et après les élections et ainsi créer un climat favorable pour le déroulement des autres activités. En complément du travail effectué par les médiatrices au niveau local, la campagne d'éducation civique et politique permettra aux femmes d'être davantage sensibilisée sur leurs droits et devoirs en tant que citoyenne et de participer davantage en tant que candidates ou électrices. Ainsi, il est attendu que la participation des femmes augmente ainsi que le niveau des femmes élues. Cette participation accrue permettra de renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision et l'élaboration de politiques notamment en faveur de la consolidation de la paix. Afin de consolider cette participation sur le long terme et de l'institutionnaliser, les campagnes de plaidoyer pour les droits des femmes et pour la mise en œuvre des engagements des partis politiques permettra d'influencer positivement l'environnement politico-légal en faveur de la participation des femmes. De plus, afin de permettre aux femmes d'exercer leurs devoirs et d'influencer les politiques et la prise de décision notamment en faveur de la consolidation de la paix, leurs capacités seront renforcées. L'exemple de ces femmes servira de modèle pour convaincre les cibles des campagnes de plaidoyer pour la participation et les droits des femmes. Enfin, afin que les élus, y compris les femmes, puissent faire avancer les droits des femmes à leur tour et créer un cercle vertueux de mobilisation pour leurs droits, les cadres de dialogue seront mis en place avec les femmes leaders qui pourront exposer leurs préoccupations et élaborer des plans d'actions desquels les élus seront redevables.

- **Partenaires**

Le projet s'appuie sur de nombreux partenariats notamment avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministères en charge du genre, le Ministère de la Sécurité Publique, la CENI, le Forum National des Femmes et les organisations de la société civile de promotion des droits de la femme et du maintien de la paix tels que Dushirehamwe, SPPDF, CAFOB, Fontaine Isoko, BLTP, Centre des femmes pour la Paix, AFRABU, AFJB, Réseau Femmes et Paix, SOFEPA , AFJO, l'Association de la promotion de la jeune fille burundaise, COSOME, etc. et sur des partenaires stratégiques avec des organisations locales à la base.

Une organisation de la société civile sera identifiée sur base compétitive pour organiser chaque activité.

Pour la mise en œuvre du produit 1.1, 5 organisations de la société civile seront recrutées sur base compétitive pour identifier, être responsable de médiatrices dans des provinces déterminées en fonction de leur présence au niveau provincial et participer au comité de coordination.

Une organisation sera recrutée sur base compétitive afin de réaliser les formations.

a) **Budget**

Tableau 2:
Budget par activités

Produits / Activités	Montant en US$
Produit 1.1 : Un réseau de femmes médiatrices est mise en place au niveau communautaire pour renforcer le dialogue national et la consolidation de la paix	312,500.00
Activité 1.1.1 : Former à la prévention et résolution des conflits et mettre en place dans l'ensemble du pays un réseau d'acteurs à tous les niveaux pour prévenir et résoudre les conflits.	283,500.00
Activité 1.1.2 : Mettre en place une stratégie de communication nationale pour le réseau des femmes médiatrices.	29,000.00
Produit 2.1 : L'espace politique est élargi pour une participation accrue des femmes à travers la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer auprès du Parlement, du Gouvernement, de l'administration locale et des partis politiques.	57,500.00
Activité 2.1.1 : Appuyer des organisations de la société civile à développer et mettre en place une stratégie de plaidoyer en faveur de la promotion et la protection des droits des femmes.	37,000.00
Activité 2.1.2 : Appuyer les OCS à mener un plaidoyer en rapport avec le suivi des engagements de partis politiques pour la représentation égale et transparente des femmes.	20,500.00
Produit 2.2 : Les femmes dans les communautés et les femmes leaders à tous les niveaux disposent des capacités pour faire entendre leur voix et contribuer effectivement à un dialogue démocratique, serein et inclusif	128,000.00
Activité 2.2.1 : Appuyer l'élaboration et la mise en place d'une campagne d'éducation des femmes à leurs droits et de sensibilisation à élire et se faire élire	45,000.00
Activité 2.2.2 : Renforcer les capacités des femmes élues	83,000.00
Produit 3.1 : Des espaces de dialogue animés par les femmes permettent une redevabilité accrue des élus et le rapprochement entre partis politiques.	79,000.00
Activité 3.1.1 : Appuyer la mise en place d'une plateforme de dialogue entre les femmes et hommes élus, les organisations féminines et leurs concitoyennes	36,500.00
Activité 3.1.2 : Organiser des rencontres entre les femmes politiques de différents partis à différents niveaux pour favoriser le rapprochement entre partis politiques	42,500.00
Management, M&E & opérations	77,205.61
SOUT TOTAL	**654,205.61**
Couts indirects 7%	45,794.00
TOTAL	**700,000.00**

Tableau 3:
Budget par catégories de dépense de l'ONU

Catégorie de dépense	Montant en US$
1. Personnel et autres employés	49 000,00
2. Fournitures, produits de base, matériels	13 000,00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	4 000,00
4. Services contractuels	564 400,00
5. Frais de déplacement	1 805,00
6. Transferts et subventions aux homologues	0,00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	22 000,61
SOUT TOTAL	**654 205,61**
8. Coûts indirects 7%	45 794,39
TOTAL	**700 000,00**

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution:

Le Bureau d'ONUFEMMES-Burundi est doté d'une Représentation nationale, de 3 principaux programmes et des unités transversales. Chaque programme est directement géré par un chargé de programme. ONUFEMMES est aussi en processus de recrutement d'un(e) expert Peace and Security, ainsi que d'un expert international en VBG et assistant au programme lutte contre les violences faites aux femmes. Une coopération interrégionale est aussi d'usage courant et constitue une grande force interne à l'organisation; une expertise peut ainsi être détachée temporairement au profit d'un pays en cas de besoin.

Par ailleurs, ONUFEMMES dispose d'une longue expérience dans la promotion du rôle de la femme dans la consolidation de la paix. Il a participé activement au processus PBF I et II.

Ses partenaires principaux sont le ministère du genre et les OSC féminines œuvrant dans le secteur de la promotion des droits des femmes.

Afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des activités prévues dans ce cadre, ONUFEMMES Burundi compte recruter un(e) coordinateur national(e) pour le projet de mise en place d'un réseau des médiatrices actrices de paix et de dialogue et un(e) assistant de projet.

Tableau 4:
Aperçu général du financement de ONUFEMMES au Burundi

	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	**Budget annuel ordinaire en dollars US**	**Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex: CAP)**
Année financière précédent	Belgique ONUFEMMES	2, 247,162.00	Gender Equity Fund UNDEF
Année financière en cours	Belgique ONUFEMMES	1,101,601.63	

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet:

Le chargé de programme « Droit, Leadership et participation des femmes » ainsi que le coordinateur national du projet et son assistant seront chargés de gérer l'ensemble des activités de ce produit. Ils seront notamment en charge de coordonner l'action des OSC partenaires et de s'assurer de la qualité du travail effectué par ces OSC en respect du chronogramme fixé et pour l'atteinte des résultats visés.

Le projet sera également géré en coordination avec les autres agences dans l'axe Dialogue Politique du PBF III, notamment au niveau de la coordination des cadres de dialogue.

Un autre niveau de coordination sera effectué au travers du Groupe Technique de Suivi de l'Axe I du PPP, pour assurer le partage d'informations sur les progrès réalisés par les différents projets et assurer les synergies entre projet notamment autour des élections.

b) Gestion des risques :

Tableau 5 :
Matrice de gestion des risques

Risques	**Probabilité (haute, moyenne, faible)**	**Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)**	**Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)**
Résistance au changement par manque de volonté politique et du fait de la culture et des traditions.	Moyenne	Haute	Renforcer les capacités de plaidoyer et de pression des femmes et organisations féminines.
Les femmes leaders ne parviennent pas à transcender leurs divisions	Moyenne	Faible	Mettre au point une stratégie claire de médiation et d'information des dangers qu'une

politiques et se fragmentent.			telle attitude comporte.
Le conflit/l'instabilité politique escalade et empêche le déroulement des activités.	Faible	Haute	Observer de façon continuelle l'évolution de la situation sécuritaire et élaborer des scénarios et des stratégies d'adaptation relatives.
Les femmes ne s'approprient pas les activités et ne s'impliquent pas dans la défense de leurs préoccupations.	Faible	Moyenne	Elaborer des campagnes de sensibilisation efficaces responsabilisant les femmes et leur faisant réaliser que chacune d'entre elle a un rôle à jouer et est concernée par la vie de sa communauté et de son pays.

c) Suivi et évaluation:

Une équipe constituée par le coordinateur national du projet, son assistant et le chargé de programme « Droits, Leadership et participation des femmes » sera responsable du suivi et de l'évaluation du projet. Les organisations de la société civile seront également chargées à leur niveau d'assurer le suivi-évaluation des projets menés. L'équipe suivi et évaluation entreprendra entre autre 4 visites annuelles sur terrain pendant la durée du projet.

Le chargé de programme « Droit, Leadership et participation des femmes » sera responsable de produire deux rapports par ans sur les progrès du projet destines au MPTF et PBSO (sur la base des visites du terrain et des rapports des ONG et du coordinateur national) et en utilisant le format du PBF.

Le Secrétariat Technique du PBF assurera le suivi du Plan Prioritaire auquel ce projet va contribuer. Le coordinateur du programme aidera au suivi du Secrétariat en lui fournissant des données pertinentes.

d) Dispositions administratives

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri-partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au PBF. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémorandum d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Fund and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)[3] (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri-donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri-partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du PBF:

[3] Disponible à l'adresse suivante: http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du PBF.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du PBF. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants:

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le PBF, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du PBF;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du PBF sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du PBF sur le site Internet de ce dernier (http://unpbf.org) et sur le site de l'Agent administratif (http://mptf.undp.org).

Annexe A:
Résumé du projet

FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

Numéro et intitulé du projet:	PBF/BDI/ Promotion du rôle de la femme dans la consolidation de la paix.	
Entité du Système des Nations Unies bénéficiaire:	ONUFEMMES	
Partenaires d'exécution:	- Ministère de l'Intérieur (Ministère de tutelle) - Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre - Ministère de la Sécurité Publique - Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) - Organisations de la société civile à identifier pendant la mise en œuvre	
Site:	Tout le territoire national du Burundi Sauf : Activité 2.2.1 : 5 provinces non couvertes par l'action des OSC en matière de campagnes d'éducation civique et politique des femmes : Activité 3.1.1 : 5 provinces prioritaires du PBF Activité 3.1.2 : 5 provinces prioritaires du PBF et Bujumbura mairie	
Budget approuvé pour le projet:	US$ 700,000$	
Durée du projet:	**Date de démarrage prévue:** Décembre 2014	**Date d'achèvement prévue:** Décembre 2016
Date d'approbation du Plan de priorités:	Mars 2014	
Descriptif du projet:	Le projet vise le renforcement du dialogue à tous les niveaux de la société burundaise et impliquant l'ensemble des acteurs, grâce à l'action des femmes facilitatrices et actrices de ce dialogue en vue de la résolution des conflits et la consolidation de la paix.	
Effets du projet:	Effet 1 : Les conflits communautaires (tensions politiques, problèmes de communication, violences électorales faites contre les femmes, etc.) sont réduits grâce à l'action d'un réseau d'acteurs à tous les niveaux partant de l'action de femmes médiatrices reconnues par leurs communautés. Effet 2 : Les femmes leaders dans les communautés et dans les institutions locales, provinciales et nationales sont actrices du dialogue national et influencent les politiques. Effet 3 : Le dialogue entre les responsables politiques et leurs électrices est renforcé afin que les politiques soient plus inclusives des besoins de femmes, que des mécanismes de redevabilité soient établis et pour la	

	consolidation de la paix.
Domaines de résultat du PBF:	*Apporter un soutien au processus de dialogue politique (Priorité 1.4)*
Activités principales liées au projet:	- Mettre en place un réseau de femmes médiatrices au niveau communautaire pour renforcer le dialogue national et la consolidation de la paix ; - Développer et mettre en place une stratégie de plaidoyer pour les droits des femmes; - Appuyer l'élaboration et la mise en place d'une campagne d'éducation des femmes à leurs droits et de sensibilisation à élire et se faire élire - Mettre en place des cadres de dialogues fonctionnels pour un rapprochement entre partis politiques et une redevabilité accrue vis-à-vis de la population.

Annexe B :
Cadre de résultats du projet PRF

Nom du pays: Burundi					
Dates du projet: Décembre 2014-Décembre 2016					
Théorie de changement en bref: Si les capacités des femmes, l'environnement institutionnel et leur place dans le dialogue national sont renforcés en vue d'une meilleure participation des femmes, alors elles seront en mesure d'élever leur statut dans la société, de faire entendre leur voix et de prendre des décisions en faveur de la prévention et résolution des conflits à long terme.					
Effets/ Produits	**Indicateurs**	**Mode de vérification**	**Année 1**	**Année 2**	**Etapes**
Effets 1 : Les conflits communautaires (tensions politiques, problèmes de communication, violences électorales faites contre les femmes, etc.) sont réduits grâce à l'action d'un réseau d'acteurs à tous les niveaux partant de l'action de femmes médiatrices reconnues par leurs communautés.	*Indicateur:* - Cohésion sociale accrue - Reprise de dialogue *Niveau de référence:* - Existence d'acteurs actifs dans le domaine de la prévention des conflits qui ne sont pas coordonnés. *Cible:* Un réseau de femmes fonctionnel, pérenne engagé dans la prévention et la résolution des conflits communautaires.	Rapports d'activités du point focal provincial, du coordinateur national et du comité de coordination.			
Produit 1.1 : Un réseau de femmes médiatrices est mise en place au niveau communautaire pour renforcer le dialogue national et la consolidation de la paix	*Indicateur:* - Nombre d'initiatives en faveur de la paix initiées par les médiatrices *Niveau de référence :* - Beaucoup de conflits dans les communautés et existence d'acteurs	Formulaire d'incident rempli par les médiatrices, Rapports consolidés au niveau provincial et national			Activité 1.1.1 : Former à la prévention et résolution des conflits et mettre en place dans l'ensemble du pays un réseau d'acteurs à tous les niveaux pour prévenir et résoudre les conflits

	impliqués dans leur résolution mais l'impact de leur action n'a pas été évalué. *Cible :* - Au moins une initiative en faveur de la paix par médiatrice par mois.									Activité 1.1.2 : Mettre en place une stratégie de communication nationale pour le réseau de femmes médiatrices.
<u>Effet 2</u> : Les femmes leaders dans les communautés et dans les institutions locales, provinciales et nationales sont actrices du dialogue national et influencent les politiques.	*Indicateur de résultat :* - Niveau de participation des femmes accru dans les institutions et postes de responsabilité. *Niveau de référence:* - 32% à l'Assemblée Nationale, 46% au Sénat, 32% des membres des conseils communaux et 17% des membres des conseils collinaires, 17% de femmes représentées dans les postes de décision dans les secteurs de la sécurité, de la gouvernance et du développement économique et social est de 17%. *Cible:* - 35% pour les postes politiques - Au moins 30% pour les postes techniques.	Données collectées par la CENI après les élections, données des administrations concernées									
<u>Produit 2.1</u> : L'espace politique est élargi pour une participation accrue des femmes à travers la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer	*Indicateur de produit :* - Existence du document de stratégie de plaidoyer	Enquête par questionnaire auprès des personnes ciblées								Activité 2.1.1 : Appuyer des organisations de la société civile à développer et mettre en place une

auprès du Parlement, du Gouvernement, de l'administration locale et des partis politiques.	- Nombre d'initiatives favorisant la participation des femmes prises par les acteurs institutionnels et politiques ciblés (plan d'action, loi, règlement intérieur, etc.) *Niveau de référence:* - Quota d'au moins 30% prévu par la Constitution pour la participation de la femme au Parlement, au Gouvernement et dans les Conseils communaux. - Rien n'est prévu pour les autres niveaux. - Absence de dispositions légales obligeant les partis politiques à garantir une égale participation des femmes. - Existence d'engagement des partis politiques pour améliorer la participation de la femme *Cible:* - Au moins 50% des neuf catégories d'engagements pris par les partis politiques sont mis en œuvre - Des membres du Parlement, au moins 3 ministères, et des membres de l'administration publique sont sensibilisés par la campagne de plaidoyer pour les droits des femmes			stratégie de plaidoyer en faveur de la promotion et la protection des droits des femmes. Activité 2.1.2. Appuyer les OCS à mener un plaidoyer en rapport avec le suivi des engagements de partis politiques pour la représentation égale et transparente des femmes.

Produit 2.2 : Les femmes dans les communautés et les femmes leaders à tous les niveaux disposent des capacités pour faire entendre leur voix et contribuer effectivement à un dialogue démocratique, serein et inclusif.	*Indicateur de produit 2.2 :* - Nombre d'événements mis en œuvres dans le cadre de la campagne d'éducation - Nombre de femmes élues dont les capacités sont renforcées notamment en leadership *Niveau de référence :* - Les élues en fin de mandat ont suffisamment bénéficié de renforcement des capacités. - Les femmes des communautés connaissent mal leurs droits et devoirs politiques. - Les élues de 2015n'ont pas bénéficié de renforcement de capacités. *Cible :* - Pourcentage de femmes nouvellement élues en 2015 dont les capacités sont renforcées: 80% au niveau national, 20% au niveau communal, 15% au niveau collinaire - Femmes, hommes et jeunes dans 5 provinces assistant aux activités sont sensibilisés sur les droits et devoirs politiques des femmes - L'ensemble de la population écoutant les radios partenaires à l'heure de diffusion des sports est	Rapports d'activités								Activité 2.2.1 Appuyer l'élaboration et la mise en place d'une campagne d'éducation des femmes à leurs droits et de sensibilisation à élire et se faire élire. Activité 2.2.2. Renforcer les capacités des femmes élues

	sensibilisée sur les droits et les devoirs politiques des femmes dans le cadre des campagnes médiatiques.									
<u>Effet 3</u> : Le dialogue entre les acteurs politiques et leurs électrices est renforcé afin que les politiques soient plus inclusives des besoins de femmes, que des mécanismes de redevabilité soient établis et pour la consolidation de la paix.	*Indicateur de résultat 3 :* - Rapprochement entre élus et communauté *Niveau de référence :* Faibles liens entre les élus et leurs électrices *Cible :* Un dialogue régulier existe entre élus et électrices à tous les niveaux	PV de réunions avec leurs électeurs organisées par les élus ciblés par les activités								
<u>Produit 3.1</u> : Des espaces de dialogue animés par les femmes permettent une redevabilité accrue des élus et le rapprochement entre partis politiques.	*Indicateur de produit 3.1* : - Nombre de forums provinciaux de discussions organisés pour les femmes leaders politiques et communautaires - Taux de réalisation des engagements pris par les élus participant dans les cadres de dialogue. *Niveau de référence:* - Pas d'existence d'espaces de dialogue formels	Rapports d'activités Rapports de suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les cadres de dialogue								Activité 3.1.1. Appuyer la mise en place d'une plateforme de dialogue entre les femmes et hommes élus, les organisations féminines et leurs concitoyennes Activité 3.1.2. Organiser des rencontres entre les femmes politiques de différents partis à différents niveaux pour

	Cible: - 11 espaces de dialogue animés - Au moins 50% des engagements pris par les élus dans les espaces de dialogue sont réalisés									favoriser le rapprochement entre partis politiques.